



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-84

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - 2025**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-2-84

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération en date du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération en date du 17 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires,

Vu le rapport de présentation et la maquette budgétaire correspondante,

Le Président propose donc :

- d'approuver ces propositions,
- d'adopter la décision modificative n°2 à l'exercice 2025 pour le budget principal de la Communauté de Communes, conformément à la maquette budgétaire, pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : + 573 449,00 €,
- Section d'investissement : - 1 347 360,00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver ces propositions,

- d'adopter la décision modificative n°2 à l'exercice 2025 pour le budget principal de la Communauté de Communes, conformément à la maquette budgétaire, pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : + 573 449,00 €,
- Section d'investissement : - 1 347 360,00 €.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

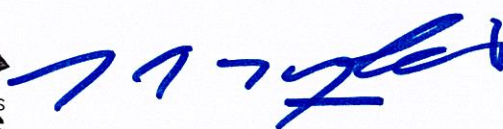
A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

28 OCT. 2025

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - 2025

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251017-2025CC7_1_2_84-BF
Numéro d'acte :	2025CC7_1_2_84
Date de décision :	17/10/2025
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	PREFCC2R_102025022_seal.xml
Fichier(s) annexes(s) :	2025CC7-1-2-84 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - 2025.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	28/10/2025 13:52:38
Date de réception de l'AR :	28/10/2025 13:55:13